

<https://ricochets.cc/Urbanisation-le-PLU-de-Crest-de-l-equipe-Mariton-tres-inadapte-aux-problemes-climatiques.html>



Urbanisation : le PLU de Crest de l'équipe Mariton très inadapté aux problèmes climatiques, écologiques et sociaux

Publication date: mercredi 24 juin 2020

- Les Articles -

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Voici un communiqué édifiant de la Frapna, qui s'est vue obligée d'attaquer au tribunal le PLU de Crest fait par la mairie de Mr Mariton pour cause d'insuffisances, d'irrégularités et de tromperies.

Crest, Mr Mariton a fait urbaniser 36 ha d'espace naturel et agricole entre 2006 et 2016 !

La mairie de de Mr Mariton a urbanisé 36 ha d'espace naturel et agricole entre 2006 et 2016 ! Une absurdité suicidaire à notre époque. Selon les services de l'État, le PLU de Mr Mariton prévoit d'occuper réellement 37.67 ha de plus pour l'habitat et 30 ha de plus pour les activités économiques !

Pendant ce temps, la communication du maire sortant rabâche que le nouveau PLU a accru la surface de zones naturelles pour noyer le poisson.

Communiqué du 9 mars 2020 de Frapna Drôme Nature Environnement

► [Crest, un projet urbain qui ne prend pas en compte l'urgence écologique](#)

Le plan local d'urbanisme (PLU) est un document essentiel qui organise le territoire d'une ville pour les années à venir. Face aux urgences environnementales, partout, les responsables des communes doivent revoir les documents d'urbanisme pour construire des territoires engagés dans la transition écologique.

En 2019, la municipalité de Crest a soumis à l'enquête publique une révision de son PLU. La commune drômoise s'était dotée de ce document en mars 2006. S'il a subi trois modifications depuis, il fallait remettre l'ouvrage sur le métier...

La révision du document a été décidée en juin 2015 : le projet devait prendre en compte les lois Grenelle et ALUR, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la rivière Drôme, l'Agenda 21 communal, le développement durable du territoire...

Les lois Grenelle, avec la volonté et l'ambition de répondre au constat partagé et préoccupant d'une urgence écologique, assurent un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles...

La loi ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) a pour objectif de favoriser l'accès de tous à un logement digne et abordable, de lutter contre l'habitat indigne, de moderniser les documents de planification et d'urbanisme.

Le SAGE de la rivière Drôme engage à une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sur son territoire. L'agenda 21 est une action internationale mise en oeuvre à la suite du sommet de la terre à Rio de Janeiro en juin 1992 qui mobilise la population pour le développement durable : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, épanouissement de tous les êtres humains, solidarité, production et consommation responsable.

Pour répondre à ces impératifs, le PLU devait donc limiter l'artificialisation des sols, préserver les sols agricoles et naturels, restaurer les milieux, les continuités naturelles et la biodiversité, permettre de réduire l'impact des déplacements, réhabiliter l'habitat ancien du centre-ville, relocaliser les activités et le commerce, économiser l'eau et sécuriser l'approvisionnement... Ouvrons le dossier :

- A propos de l'artificialisation des sols : la consommation d'espace naturel et agricole a été de 3.6 ha par an de

2006 à 2016 ! Ce n'est pas défendable, encore moins en 2020. Pourtant, le document prévoit encore d'occuper 9.8 ha supplémentaires pour l'habitat et 15.3 ha pour les activités. Et ce sera beaucoup plus encore : les services de l'État indiquent que **le PLU prendra réellement 37.67 ha pour l'habitat et 30 ha pour les activités économiques ! Le secteur de Mazorel, notamment, se développe sur des terres agricoles ! Les zones d'activités seront en expansion, alors même que la commune voisine d'Aouste propose 23 lots vides dans un éco-parc tout neuf issu de la transformation de la friche Vicat.**

- **A propos de la biodiversité : l'autorité environnementale estime que le projet n'a pas investi la question de l'évaluation environnementale.** Les choix ne sont pas justifiés en relation avec les enjeux : les inventaires naturalistes sont insuffisants et ne permettent pas d'avoir une vision exhaustive de la faune et de la flore, les trames et corridors sont oubliés.
- A propos des déplacements : la préoccupation majeure du document est le stationnement des véhicules et la fluidité de la circulation motorisée. **Le développement d'un réseau cohérent pour les circulations douces et les transports en commun n'est pas à l'ordre du jour.**
- Sur la réhabilitation du centre-ville : pour répondre aux besoins en habitat et développer les commerces du centre, **il faut stopper le développement des supermarchés périphériques et rénover massivement les logements insalubres et vacants. Le projet de PLU ne prévoit pourtant de réhabiliter qu'une trentaine de logements en centre-ville !**
- **Sur l'eau : le prélèvement supplémentaire sur la ressource en eau potable ne semble pas compatible avec la diminution des prélèvements exigée** par les différents plans pour le bassin versant de la Drôme, très vulnérable face au changement climatique.
- Sur la sincérité du projet : **la municipalité utilise aussi cette révision de PLU pour légaliser plusieurs bâtiments, dont celui de la fédération départementale de la chasse construit en zone naturelle et dont le permis de construire a été annulé par le tribunal puis la cour d'appel et enfin le Conseil d'État...**

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable qu'il conditionne à sept réserves : la plupart n'ont pas été prises en compte. La municipalité n'a pas non-plus souhaité répondre au recours gracieux déposé par Frapna Drôme Nature Environnement au mois de novembre.

Pour l'association, les mots utilisés dans ce document d'urbanisme tentent de faire croire aux citoyens que leurs inquiétudes sont prises en compte pour préparer le territoire à affronter le défi environnemental. Mais sur le fond, ce projet de PLU n'est pas celui qu'attendaient les habitants de Crest et ne répond pas aux enjeux climatiques, ni à l'effondrement de la biodiversité. Pour que la loi soit respectée et pour préserver l'avenir de ce territoire, l'association déposera un recours devant le tribunal administratif de Grenoble le 18 mars.

▶ Anciens articles sur ce sujet :

- <http://le-cretois.fr/index.php/journal-le-cretois/actus/2381-la-frapna-s-attaque-au-plu-de-crest>
- [Recours gracieux de la FRAPNA adressé à la mairie en novembre 2019](#)



Une vue du type d'urbanisme catastrophique choisi à Crest par la mairie Mariton

Quelques remarques personnelles

Le PLU et les choix d'urbanisme sont très structurants pour une commune (déplacements, logements, espaces verts, spéculation immobilière, biodiversité, climat et CO2, îlots de chaleur dus au béton, etc.) . A Crest il est temps d'arrêter les dégâts du passé et de faire ensemble autrement.

En 2019, à l'approche des élections municipales, Mr Mariton s'est forcé à verdir son discours et son image, mais qui peut croire à une « conversion » si tardive et si opportuniste ??

Mr Mariton, une fausse « écologie », tardive et opportuniste, après 24 ans de business as usual

Pendant 24 ans Mr Mariton et ses équipes ont pris énormément de mesures anti-écologiques (urbanisation aberrante), ont traîné les pieds au maximum (composteurs, agriculture locale bio, vélo, plantations d'arbres, cantines locales et bio, branchement d'eau potable au plomb...), ont porté des projets inadaptés (gros centre aquatique ruineux et anti-écologique, finalement abandonné après 1 million d'argent public perdu et beaucoup d'énergie gaspillée), il est donc **impossible de faire confiance à une nouvelle communication destinée à capter des voix et à se rapprocher un peu (au moins sur le papier) des obligations légales en matière d'écologie et de lutte contre les causes et les effets du réchauffement climatique.**

Quand on lit le programme de la liste Mariton « parce que nous aimons Crest », on voit la continuité de la même politique désastreuse concernant l'urbanisme (étalement, bétonnage de terres agricoles, pas de vision d'ensemble...), avec quelques mesures cosmétiques et vagues pour tenter de donner le change.

Une personne telle que Mariton qui visiblement n'aime pas l'écologie, ni les écologistes (qu'il traite d'extrémistes et d'idéologues), qui aime tout décider et tout contrôler, qui se préoccupe de l'environnement tardivement uniquement quand il y est obligé, quand ça peut servir le tourisme ou favoriser davantage d'artificialisation (comme à la Saleine, 8ha de terres urbanisées supplémentaires), ne peut pas participer sérieusement aux grosses transformations à faire collectivement dans tous les domaines. Ce qui est logique, **Mr Mariton est un adepte fervent de l'idéologie du « libéralisme économique », une doctrine archaïque similaire à celle de LREM qui montre de plus en plus son incompatibilité avec les impératifs écologiques et climatiques (et aussi sociaux d'ailleurs).**

Il est temps pour nous et nos enfants de changer d'équipe à la mairie, d'arrêter de s'enfoncer dans la mauvaise direction, de faire vivre une écologie populaire et sociale qui dans le même geste améliore notre vie sociale, protège et favorise le vivant, augmente l'autonomie locale et agit pour enrayer les causes des problèmes.

J'ai retrouvé cet article de 2017 (avec vidéo et photo) qui avait bien analysé le problème de l'urbanisme anti-social et anti-écologique porté par des mairies telles que celle de Mr Mariton. Il avance même de nombreuses idées pour faire autrement :

- [Urbanisme à Crest : lotissements et maisons individuelles - Un point de vue en vidéo](#)

Lecture

[Espaces urbains à Crest : point de vue sur des lotissements standards](#)

<https://youtu.be/RtkUO25MIBQ>